



MAFAP SPAAA

Monitoring African Food and Agricultural Policies
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR L'ARACHIDE AU BURKINA FASO

FÈVRIER 2013



Cette note est produite par le projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Il s'agit d'un document technique destiné principalement à un usage interne qui sera éventuellement utilisé pour produire le rapport national du projet SPAAA. Cette note technique sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Le projet SPAAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des partenaires nationaux dans les pays participants.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat des partenariats établis, dans le cadre du projet SPAAA, avec les gouvernements des pays participants et diverses institutions nationales.

Pour en savoir plus: <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>

Citation suggérée:

Santara I., Mas Aparisi A., Balié J., 2013. Analyse des incitations et pénalisations pour l'arachide au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

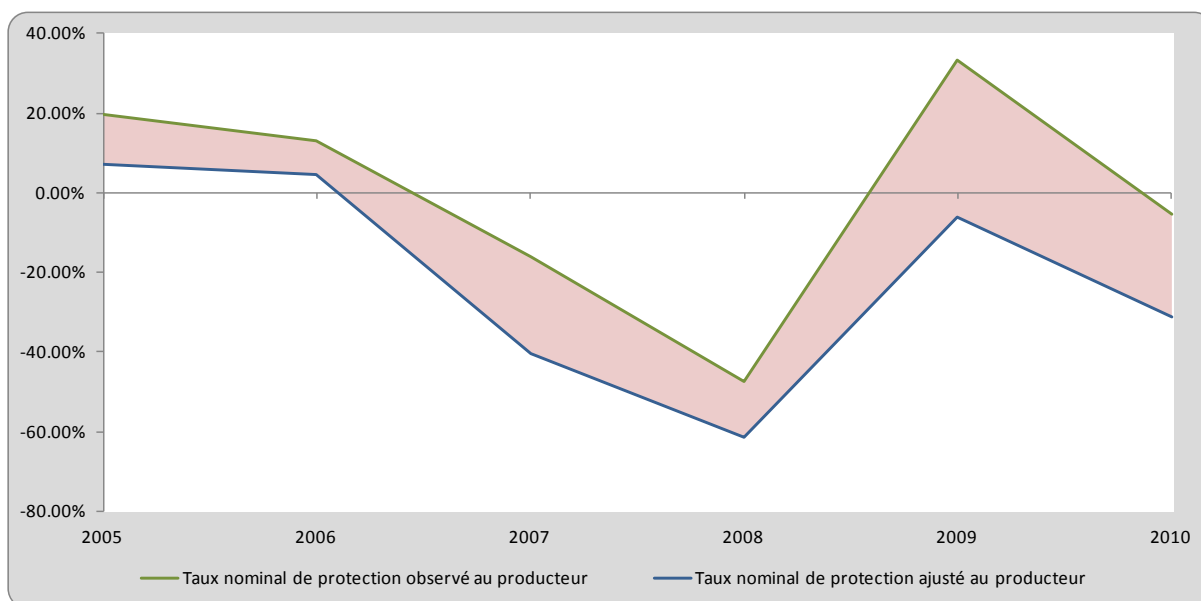
Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

RÉSUMÉ DE LA NOTE

Produit : Arachide
Période d'analyse: 2005 – 2010
Statut d'échange : Exporté sur toute la période

- La superficie de l'arachide est passée de 211 552 ha en 1996 à 409 922 ha en 2010 avec une production annuelle qui est passée de l'ordre de 220 534 à 340 166 tonnes entre 1996 et 2010.
- A partir de l'année 2004, le prix à la consommation de l'arachide n'a cessé de grimper et a atteint en 2011, un niveau de l'ordre de 553 FCFA le kilogramme. Cette tendance haussière du prix de l'arachide indique la difficulté d'accès de plus en plus accrue à ce produit par la population.
- Durant la dernière décennie, aucun projet d'envergure n'a visé exclusivement la promotion de la filière arachide au Burkina Faso. Un plan d'actions visant le développement des filières oléagineuses a été élaboré en 2003 sans être mis en œuvre. Après la crise des prix alimentaire sur les marchés internationaux de 2008, les objectifs du gouvernement en matière de sécurité alimentaire se sont essentiellement focalisés sur les céréales locales, en particulier le maïs et le riz.



- Les résultats au niveau des producteurs montrent des années d'incitations alternées d'années de pénalisations. Ces incitations et pénalisations sont essentiellement le fait des prix qu'ils reçoivent qui sont manifestement déconnectés des prix grossistes.
- Le principal handicap dans la filière arachidière au Burkina Faso est l'absence d'organisation qui entraîne une déconnexion des marchés entre les différents maillons de la filière : exportation, grossiste et production.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DE LA NOTE	3
TABLE DES MATIÈRES	4
1. Objet de la note	5
2. CONTEXTE POLITIQUE	6
Production	7
Consommation de l'arachide	9
Commercialisation et échanges	10
Description de la filière et de la mise en marché.....	13
Décisions et mesures politiques.....	15
3. DONNÉES NÉCESSAIRES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	16
STATUT D'ÉCHANGE DES PRODUITS	16
PRIX ETALONS.....	16
PRIX DOMESTIQUES	17
TAUX DE CHANGE	18
COÛTS D'ACCÈS	19
EXTERNALITÉS.....	23
BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS	23
AJUSTEMENTS QUANTITÉ ET QUALITÉ.....	23
CALCUL DES INDICATEURS	26
4. INTERPRÉTATIONS DES INDICATEURS.....	28
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES	32
MESSAGE PRINCIPAL	32
RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES	32
LIMITATIONS.....	33
Bibliographie.....	34
ANNEXE I: Méthodologie utilisée	35
ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l'analyse.....	36

1. Objet de la note

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés pour l'arachide produite au Burkina Faso.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs MAFAP/SPAAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans le Chapitre 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

2. CONTEXTE POLITIQUE

Au Burkina Faso, les principales spéculations qui composent la filière oléagineuse sont l'arachide, les graines de coton, les graines de sésame, les noix de karité, le soja et les noix de cajou. Le sésame, le coton, le soja et l'arachide sont des productions de plein champ dont les superficies plantées peuvent être rapidement étendues si les circonstances s'y prêtent. Jusqu'en 1977, l'arachide était la première culture de rente au Burkina Faso avant le coton (Dyemkouma, 2009). Vu l'importance de cette culture dans le pays et les opportunités économiques qu'elle semblait offrir à cette époque, des initiatives¹ ont été engagées en vue de promouvoir sa production et sa valorisation. Ainsi est née la Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide (SOFIVAR), une société d'Etat créée en 1985 sur financement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les différents objectifs de la SOFIVAR étaient (MEF et MARA, 1996) :

- la promotion de la culture de l'arachide par l'appui technique aux producteurs et sa participation au financement des opérations de recherche-développement pour l'amélioration de la production ;
- la collecte, le transport et le stockage de l'arachide ;
- le tri, le conditionnement et la distribution des semences d'arachide ;
- la valorisation de l'arachide, soit par la vente en l'état sur le marché local, soit par la transformation qui serait assurée par la société CITEC ;
- l'aide au développement des autres cultures oléagineuses ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales et financières se rattachant directement et indirectement à son objet social.

Pour des raisons de gestion et des contraintes d'ordre technique et financier (compétitivité de l'arachide par rapport à la graine de coton ou à la graine de palme, baisse des cours mondiaux, coût élevé de l'arachide, manque d'appui en intrant etc.), la situation financière de la SOFIVAR s'est dégradée à partir de 1991, et a dû être liquidée en 1999. Depuis lors, la filière arachide n'évolue plus selon une organisation bien structurée et bien qu'on assiste à une tendance à la hausse de la production due à une extension des surfaces cultivées, cette spéculation connaît une dégradation progressive de son rang sur la liste des cultures de rente.

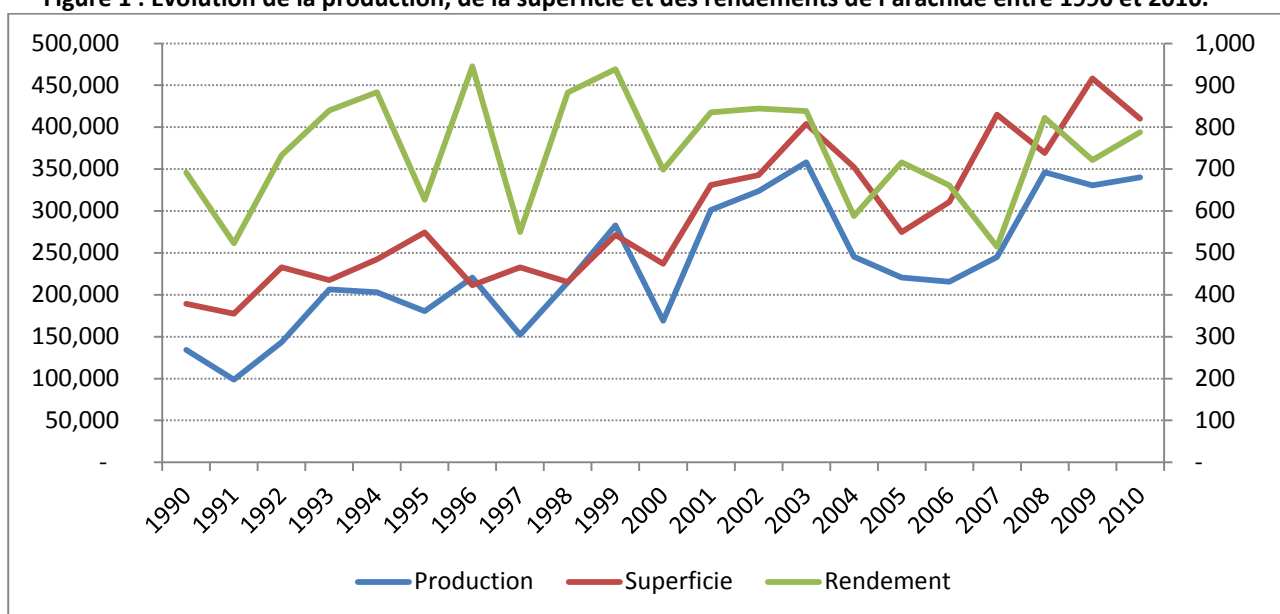
Il est tout de même important de noter que depuis la liquidation de la SOFIVAR, l'intérêt pour une éventuelle redynamisation de la filière arachidière demeure fort dans le programme des politiques de l'Etat marqué, par exemple, par les opérations de distribution de semences améliorées d'arachides aux producteurs. Au regard de ces différentes phases qu'a traversée la filière, il est opportun de se poser la question suivante : l'environnement politique burkinabè est-il encore favorable à la promotion de la filière arachidière ? Les incitations et les pénalisations par les prix à la production de l'arachide permettent-elles de comprendre les effets des politiques appliquées et mieux orienter les futures décisions ?

¹ Parmi ces initiatives, on peut citer les études menées respectivement par la Société Africaine d'Etude et de Développement (SAED) sur la demande du gouvernement en 1981 et par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en 1983, toutes deux sur la possibilité de promouvoir la culture de l'arachide au Burkina Faso.

Production

Première culture de rente dans les années 1960, avec une production annuelle de l'ordre de 130 000 tonnes (base coques), la production arachidière a ensuite régressé en raison d'une succession de sécheresses et du manque d'actions de soutien à la culture. Après une baisse observée à la campagne 1997 par rapport à la campagne 1996, la superficie de l'arachide est passée de 211 552 ha en 1996 à 409 922 ha en 2010 avec une production annuelle qui est passée de l'ordre de 220 534 à 340 166 tonnes entre 1996 et 2010 (DGPER, 2011). Les efforts consentis pour aboutir à cet accroissement de la production résident plus dans l'extension des surfaces cultivées que dans l'amélioration des rendements qui restent stagnants sur l'ensemble de la période.

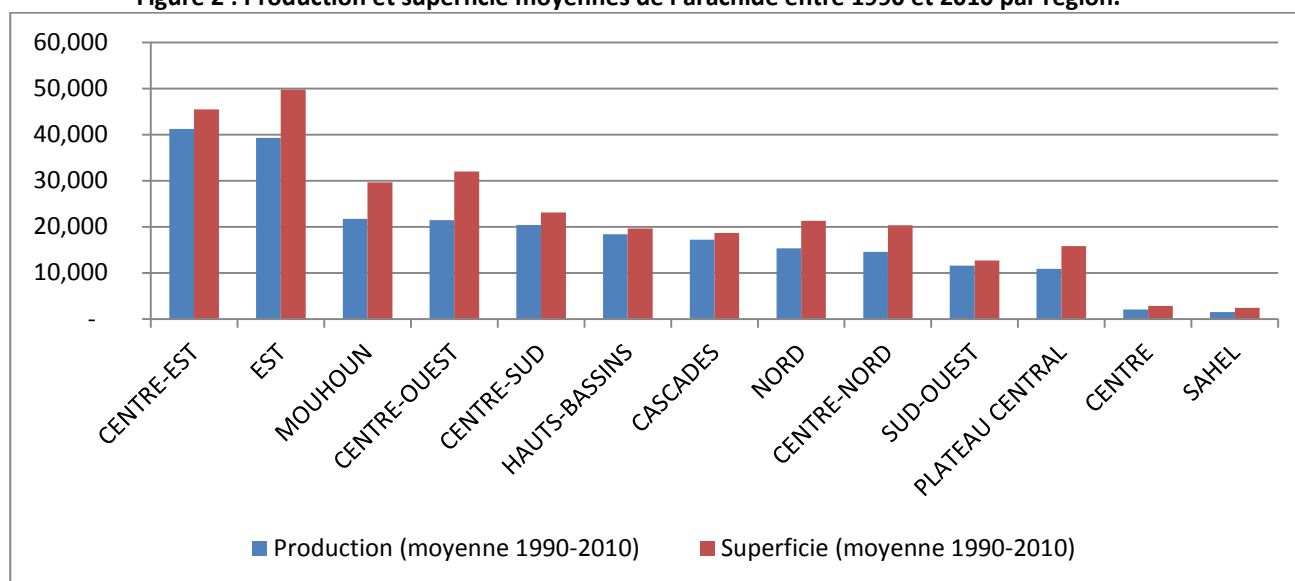
Figure 1 : Evolution de la production, de la superficie et des rendements de l'arachide entre 1990 et 2010.



Source : DPSAA/DGPER, 2011

A l'intérieur du pays, la production d'arachide est une activité présente dans toutes les régions, avec des variations relativement importantes d'une région à une autre. Ainsi, les plus grandes régions productrices d'arachide sont : la région du Centre-Est (avec près de 18% de la production totale moyenne entre 1990 et 2010) suivie de près par la région de l'Est (près de 17%).

Figure 2 : Production et superficie moyennes de l'arachide entre 1990 et 2010 par région.



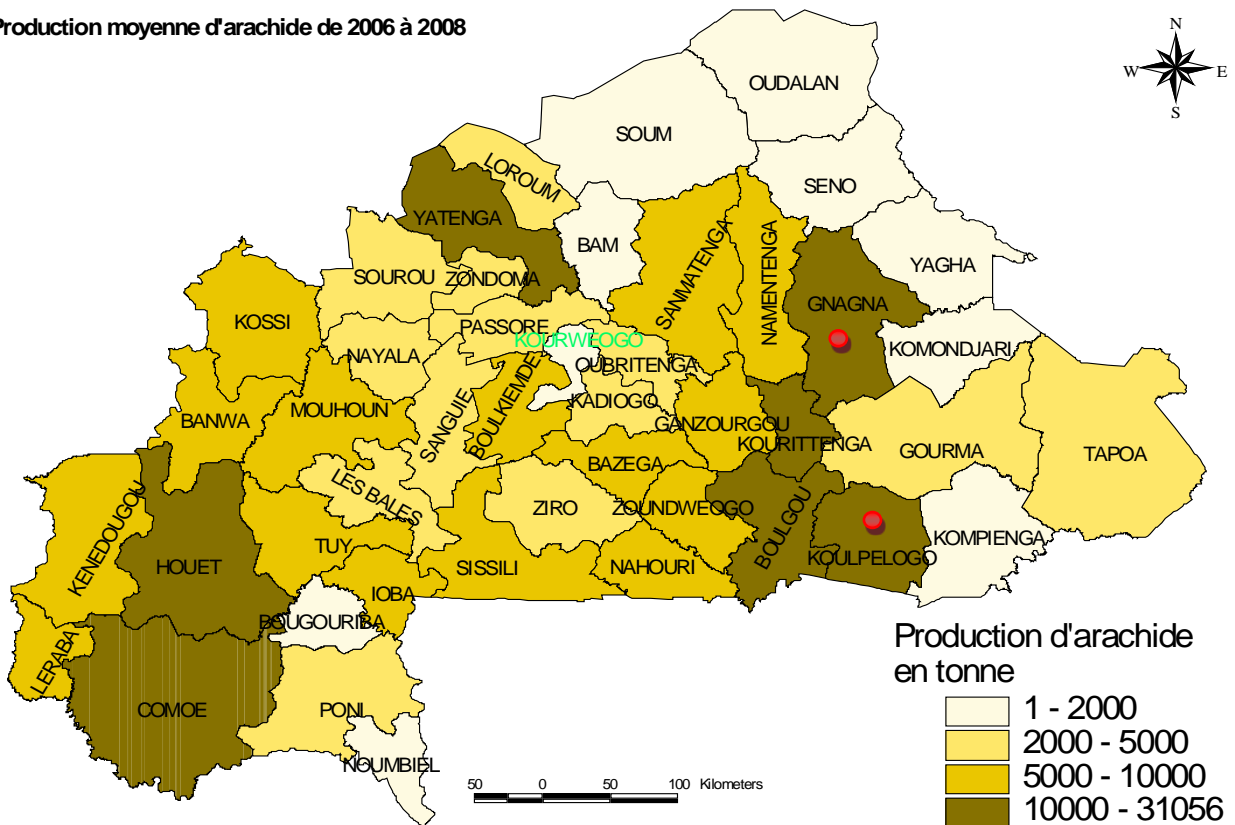
Source : DPSAA/DGPER, 2011.

En termes de superficies emblavées, la région de l'Est occupe la plus grande part en moyenne avec près de 17% des terres cultivées en arachides, suivie de la région du Centre-Est avec plus de 15%. On peut alors en déduire de meilleurs rendements effectués dans cette dernière région, par rapport à l'ensemble des autres régions du pays.

A l'intérieur des ces deux grandes régions productrices d'arachide, les provinces de grandes production (voir Figure 3) sont celles du Koulpelogo dans la région du Centre-Est (45% de la production totale moyenne de la région entre 2005 et 2010) et de la Gnagna dans la région de l'Est (avec 74%).

Figure 3 : Carte de production moyenne d'arachide par province entre 2006 et 2008

Production moyenne d'arachide de 2006 à 2008



Source : DGPER, 2011

Consommation de l'arachide

L'arachide est cultivée pour ses graines (arachide d'huilerie) qui servent de matière première pour l'extraction d'huile utilisée en cuisine et en savonnerie. Il existe également de nombreux modes de consommation de l'arachide : soit en graine crue ou grillée, soit sous des formes plus ou moins élaborées issues du marché de l'arachide de bouche et de confiserie comme le beurre, la pâte, la farine, etc.

Les sous produits de l'arachide donnent lieu à des utilisations diverses :

- ✓ Pâte d'arachide, farine d'arachide crue ;
- ✓ tourteaux (pour l'alimentation humaine et animale) ;
- ✓ les farines de tourteaux (pour l'alimentation humaine) ;
- ✓ les coques qui servent de combustible après broyage, compost, panneaux d'aggloméré ;
- ✓ le fourrage pour les pailles.

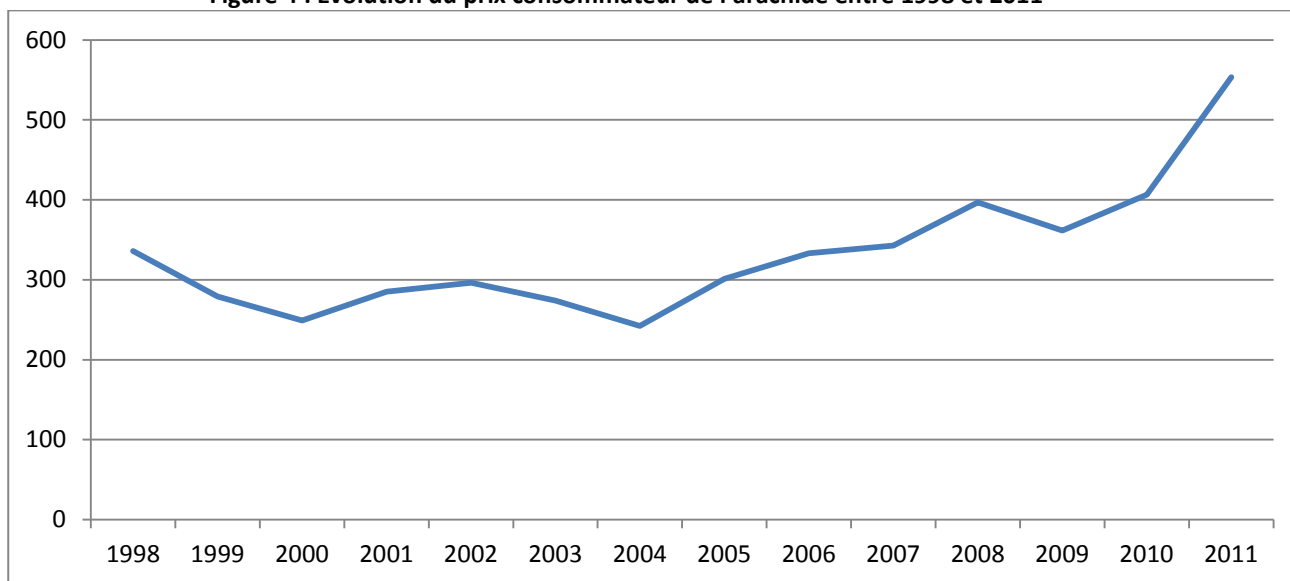
Selon les résultats de l'Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM)², la consommation de l'arachide et de la pâte d'arachide représenterait plus de 2,5% de la dépense

² Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2005

moyenne annuelle du ménage au niveau national³. La consommation de l'arachide nature et des différents dérivés traverse les différentes catégories sociales de la population. Quant à la consommation de la pâte d'arachide et des arachides grillées (salées ou sucrées), elle semble particulièrement plus forte en zones urbaines.

A partir de l'année 2004, le prix à la consommation de l'arachide n'a cessé de grimper et a atteint en 2011, un niveau de l'ordre de 553 FCFA le kilogramme. Cette tendance haussière du prix de l'arachide indique la difficulté d'accès de plus en plus accrue à ce produit par la population.

Figure 4 : Evolution du prix consommateur de l'arachide entre 1998 et 2011



Source : SIM, SONAGESS, 2012

Commercialisation et échanges

Avant la liquidation de la SOFIVAR dont la mission était de promouvoir la culture de l'arachide, il n'existait déjà pas de circuit de commercialisation structurée. A cette époque, la production commercialisée était en arachide d'huilerie tant en coque qu'en graines décortiquées et était assurée par une multitude de petits opérateurs. La SOFIVAR en sa qualité de leader n'achetait que 3 000 tonnes en moyenne par an dont 60% en décortiquées et 40% en coques (APROMA⁴, 1996). De nos jours, les flux internes de l'arachide ne sont toujours pas maîtrisés, en raison de l'absence d'une filière bien structurée qui met en relation les différents acteurs. En effet, toutes les activités de commercialisation et de transformation de l'arachide sont faites de façon artisanale par des personnes regroupées en associations ou par des personnes individuelles.

Cependant, sur la base d'informations de la littérature (MAHRH, 2010), on peut admettre qu'en moyenne 40% de la production n'est pas commercialisé (autoconsommation, semences et dons) contre 60% destiné au marché.

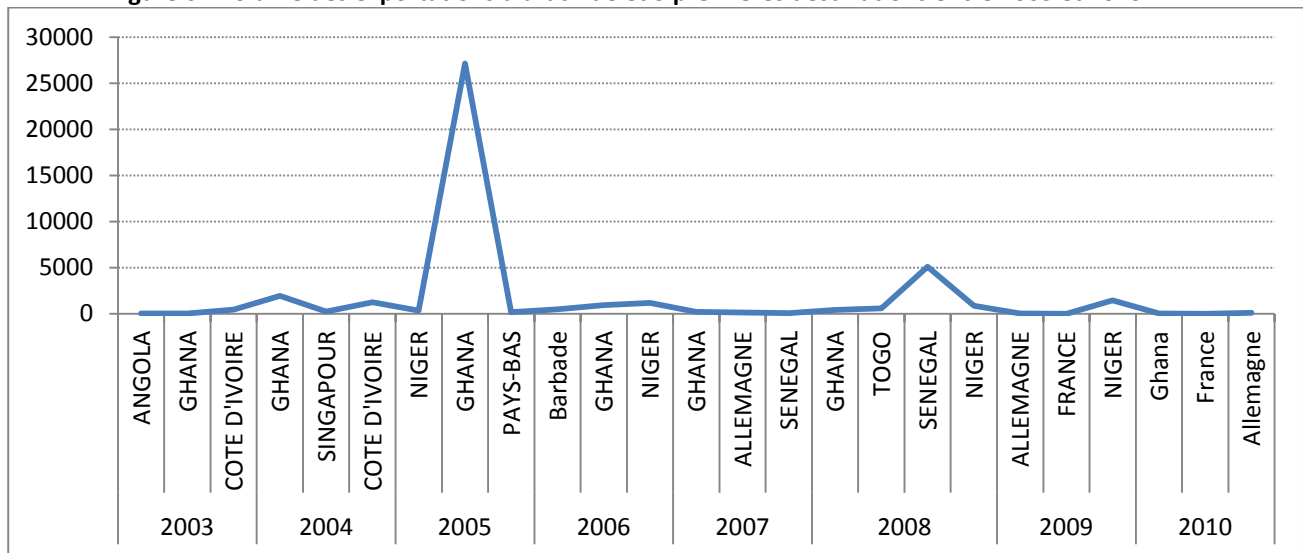
Quant aux échanges extérieurs, l'ouverture au marché international de l'arachide n'était déjà qu'embryonnaire au temps de la SOFIVAR. En effet, la part de la production commercialisée par la

³ Sans prendre en compte la consommation de l'huile d'arachide.

⁴ Action pour la Promotion du Monde Artisanal

société était en moyenne de l'ordre de 4% pour la partie commercialisée à l'intérieur du pays et de 2,8% pour la partie exportée (APROMA, 1996). Les exportations d'arachide effectuées aujourd'hui sont essentiellement destinées au marché sous-régional. La figure 5 ci-dessous montre que le Ghana, le Sénégal et le Niger sont les pays où les quantités d'arachide les plus importantes ont été exportées en moyenne entre 2003 et 2010 (avec respectivement en moyenne, 4 387 tonnes, 2 590 tonnes et 965 tonnes).

Figure 6 : Volume des exportations d'arachide et 3 premières destinations entre 2003 et 2010



Source : Direction Générale de la Douane, 2011

Les flux extérieurs s'effectuent via le marché de Pouytenga qui est un grand marché d'exportation de l'arachide à destination des pays voisins. La collecte des données sur le terrain a confirmé les résultats de la Figure 6 mais les flux vers le Ghana sont les plus importants selon les grossistes exportateurs, suivant le circuit indiqué par la : Circuit de commercialisation de l'arachide entre le Burkina et le Ghana Figure 7 ci-dessous.

Figure 7: Circuit de commercialisation de l'arachide entre le Burkina et le Ghana



Si l'arachide produite au Burkina n'est pas exportée au-delà des limites de la sous région, c'est parce que jusque là les variétés utilisées sont destinées à l'huilerie. En effet, ce sont des populations variétales à petites graines, riches en huile (50%), qui ne satisfont pas le marché international pour la consommation des grains (MEF et MARA, 1996). L'espèce variétale la plus cotée sur le marché mondial est l'arachide de bouche qui se compose de plusieurs segments (APROMA, 1996) :

- ✓ l'arachide pour la fabrication de beurre de cacahuètes ;
- ✓ l'arachide-apéritif (arachide grillée et salée) qui porte sur les plus gros volumes ;
- ✓ l'arachide-confiserie ;
- ✓ l'alimentation des oiseaux

Etant une culture de rente, l'arachide contribue de façon non négligeable à la formation du revenu agricole des ménages. En effet, de l'EBCVM 2003, il ressort que cette spéculation procure aux ménages du pays, 8,8% du revenu total agricole et près de 16% du revenu monétaire agricole.

Description de la filière et de la mise en marché

Bien qu'elle ne soit pas particulièrement organisée, la filière arachidière, tout comme les autres filières, implique l'intervention de divers acteurs qui interagissent.

Les **producteurs** : la filière débute avec ces agents, qui exercent individuellement ou en association. La zone de production considérée dans la présente étude est la province de la Gnagna.

Les **collecteurs** : ce sont les acteurs directement en lien avec les producteurs. Ces agents se chargent de collecter un volume important d'arachides auprès de plusieurs producteurs afin de ravitailler les commerçants grossistes.

Les **grossistes**, sont de deux types:

- ✓ les grossistes centraux qui interviennent dans les grands centres urbains ;
- ✓ les grossistes régionaux qui opèrent à l'intérieur des régions du pays. Ils disposent des volumes de transaction plus importants que ceux des grossistes centraux qu'ils ravitaillent parfois.

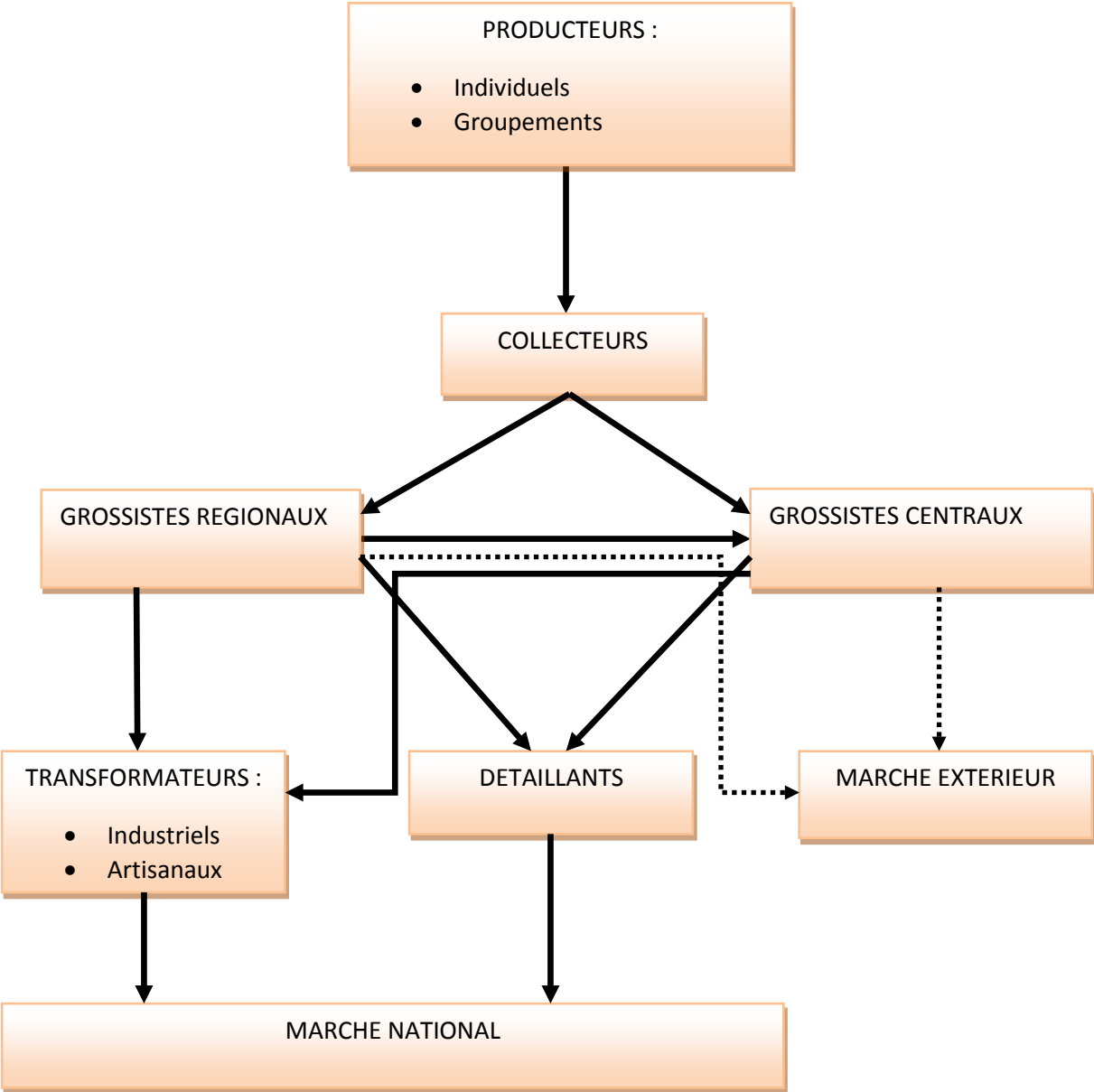
Les grossistes (centraux et régionaux) sont aussi des exportateurs.

Les **transformateurs** : ce sont les unités de transformation d'arachide (en pâte, en huile ou en tourteaux) qui s'approvisionnent le plus souvent auprès des commerçants grossistes. Les unités de transformation fonctionnent en général de façon artisanale et l'activité la plus répandue est la production de pâte d'arachide qui est de plus en plus présente dans les habitudes alimentaires, notamment de la population urbaine. La transformation industrielle de l'arachide a existé dans le passé. Elle était notamment assurée par la SN CITEC. Toutefois, cette activité n'a plus cours en raison du coût élevé de la graine d'arachide.

La Figure 8 ci-dessous montre le schéma simplifié du circuit de commercialisation⁵ de l'arachide décortiquée et les interactions entre les différents acteurs.

⁵ Ce circuit concerne l'arachide décortiquée. Selon les exportateurs, les flux de l'arachide en coque ne sont pas rentables, d'où la préférence pour l'arachide décortiquée qui pèse moins et occupe moins de place pour le transport.

Figure 8 : Schéma simplifié du circuit de commercialisation de l'arachide décortiquée au Burkina Faso



—————▶ : Circuit intérieur

.....▶ : Circuit extérieur

Source: auteurs

Décisions et mesures politiques

Durant la dernière décennie, aucun projet d'envergure n'a visé exclusivement la promotion de la filière arachide au Burkina Faso. Un plan d'actions visant le développement des filières oléagineuses a été élaboré en 2003 sans être mis en œuvre. Après la crise des prix alimentaire sur les marchés internationaux de 2008, les objectifs du gouvernement en matière de sécurité alimentaire se sont essentiellement focalisés sur les céréales locales, en particulier le maïs et le riz. Les filières oléagineuses qui ne répondaient pas aux exigences conjoncturelles de la sécurité alimentaire n'ont donc pas fait l'objet d'une attention particulière du point de vue des priorités gouvernementales jusqu'à nos jours.

3. DONNÉES NÉCESSAIRES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS

La méthodologie utilisée dans le cadre projet de Suivi des Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique (SPAAA/MAFAP) consiste en une analyse des incitations et des pénalisations à la production via une comparaison des prix observés et des prix de référence. L'analyse se fonde sur le postulat du prix unique de la théorie économique qui stipule que sur un marché concurrentiel, chaque bien a un prix et un seul à condition que pour les biens soient homogènes, que l'information soit parfaite (donc gratuite) et les coûts de transaction (négociation) nuls. Ici, l'analyse est faite pour un bien homogène (ou substituable sur le marché local) en terme de qualité ou à défaut, pour un bien simplement comparable. Une analyse des incitations et pénalisations par les prix permettra grâce aux indicateurs calculés de voir si les prix s'établissent au profit ou au détriment des producteurs et d'autres agents à différents maillons de la filière.

STATUT D'ÉCHANGE DES PRODUITS

Les données sur les échanges extérieurs de l'arachide montrent que le Burkina est un pays exportateur net de ce produit sur la période 2005-2010⁶. Les différents échanges extérieurs au pays se limitent à la sous-région (Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal). Le Ghana constitue la principale destination.

Les données de la Direction Générale de la Douane ont permis de déterminer le pourcentage de la production échangée ainsi que les principales destinations qui varient suivant les années. Cependant, des enquêtes complémentaires effectuées auprès des commerçants exportateurs sur le marché de gros de Pouytenga au Burkina Faso ont montré que le Ghana est la principale destination de l'arachide exportée dans la sous région à partir de ce marché.

Tableau 1 : Statut commercial de l'arachide entre 2005 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté
Principale destination ou provenance	Ghana	Ghana	Ghana	Ghana	Ghana	Ghana
% production totale échangée	n.d.	1,29%	0,21%	2,01%	0,46%	0,04%

Source : Direction Générale de la Douane, 2011 et DGPER, 2011.

PRIX ETALONS

Puisque l'arachide est un produit exporté, l'analyse des incitations et pénalisations commence par le prix FOB comme prix étalon.

Observé

Le prix étalon observé est le prix FOB de l'arachide décortiquée en dollar US. Ce prix est construit à partir des prix grossistes observés sur le marché de Tamalé au Ghana entre 2005 et 2010⁷ auxquels les

⁶ Les données pour l'année 2006 ne sont pas disponibles sur cette base COMTRADE.

⁷ Source: Ghana Ministry of Food and Agriculture, 2012.

charges de transaction entre ce marché et Hamélé, à la frontière du Burkina ont été retranchées. Les coûts de transports d'environ 20 FCFA la tonne kilométrique sont tirés des résultats de Bontianti et Yonlihinza en 2008, qui eux même ont exploité les résultats du Conseil Nigérien des Utilisateurs de Transport (CNUT) en 2000. Du fait du taux d'inflation élevé au Ghana, et qui ne s'applique pas forcément sur les coûts de transport, nous faisons l'hypothèse que cette valeur reste telle quelle entre 2000 et 2010.

Tableau 2 : Prix FOB de l'arachide décortiquée observé à Hamélé, frontière entre le Burkina Faso et le Ghana

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Inflation	15%	11%	11%	17%	19%	11%
1 Prix moyen grossiste de l'arachide Tamalé / Ghana en (GHS/T)	671	784	769	1 100	1 104	1 273
2 Taux de change GHS/FCFA	477	479	448	400	339	346
3 Prix moyen grossiste de l'arachide Tamalé /Ghana en (FCFA/T) [1*2]	320 106	375 433	344 939	439 721	374 029	439 882
4 Coûts de transport (FCFA/T/km)	20	20	20	20	20	20
5 Distance Ouaga-Hamélé (Km)	125	125	125	125	125	125
6 Distance Ouaga-Tamalé (Km)	339	339	339	339	339	339
7 Distance Tamalé-Hamélé (Km) [6-5]	213	213	213	213	213	213
8 Coûts de transport en (FCFA/T) [4*7]	4 269	4 269	4 269	4 269	4 269	4 269
9 Manutention (FCFA/T)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
10 Frais de route (FCFA/T)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
11 Marge grossiste (10% du prix Grossiste Tamalé) [3*10%]	32 011	37 543	34 494	43 972	37 403	43 988
12 Prix à la frontière (FCFA/T) [3-8-9-10-12]	280 327	330 121	302 676	387 980	328 858	388 125
13 Taux de change \$/CFA	528	523	479	448	485	495
14 Prix frontière (\$/T) [13/14]	531	631	632	866	678	784

Source: Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana, Cahier d'outre-mer 2008, résultats enquête auprès des grossistes pour les frais de route et calcul des auteurs.

PRIX DOMESTIQUES

L'analyse des incitations et pénalisations par les prix selon la méthodologie SPAAA, nécessite la disponibilité de deux prix domestiques qui sont le prix observé au point de concurrence et le prix au producteur.

Comme cela a été indiqué plus haut, la zone de production d'arachide identifiée par la présente étude est la province de la Gnagna dans la région de l'Est (avec près de 17% de la production totale). Puisque l'origine du produit est l'arachide en coque, on considère le prix producteur de l'arachide en coque tout en rappelant que la suite de l'analyse est faite pour l'arachide décortiquée à partir du maillon grossiste. Un coefficient d'ajustement est alors utilisé pour convertir le prix de l'arachide coque en arachide décortiquée, ce coefficient est de 0,65 (voir Ajustement quantité). Les prix obtenus sont extraits des résultats de l'enquête permanente agricole sur la période 2005-2010 dans la province de la Gnagna.

Tableau 3 : Prix producteur de l'arachide en coque

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix producteur (FCFA/tonne)	139 870	166 320	111 320	97 470	183 250	166 610

Source : DGPER, Enquêtes permanentes Agricoles.

Quant au prix grossiste, il est celui qui s'établit sur le marché de Pouytenga, (grand marché de gros et d'exportation) à partir duquel l'arachide décortiquée est exportée vers les autres pays de la sous région. Les prix grossistes pour ce marché ont été extraits de la base de données du RESIMAO pour les années 2006 à 2010. Le prix de l'année 2005 a été obtenu suite à une enquête complémentaire de l'équipe du projet SPAAA au Burkina Faso.

Tableau 4 : Prix grossiste de l'arachide décortiquée sur le marché de gros de Pouytenga

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix grossiste (FCFA/tonne)	225000	188000	248000	295000	238000	275000

Source : RESIMAO, 2012.

TAUX DE CHANGE

Observés

Bien que l'arachide soit exportée au Ghana dont la monnaie nationale est le cedi, on considère que cette monnaie est directement rattachée au dollar américain et que les transactions entre les opérateurs burkinabè et ghanéens subissent les effets de la variation du dollar par rapport au FCFA. Ainsi, le taux de change entre le Franc CFA et le dollar a été pris directement dans la base de données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) du Ministère de l'économie et des finances (MEF 2011).

Alternatifs

L'arrimage du FCFA à l'euro qui permet sa convertibilité par rapport aux autres monnaies (en l'occurrence le dollar) donne lieu à un taux de change international qui n'est pas celui directement appliqué dans le pays (taux de change officiel). Le taux de change alternatif est celui obtenu en s'adossant à l'euro comme monnaie de référence. En 2005 et en 2006, ils ont été obtenus en faisant le rapport taux de change FCFA/Euro par taux de change Dollars/Euro.

Cependant, à partir de 2007 l'on fait l'hypothèse d'une surévaluation de 20%. Ce choix est quelque peu arbitraire. Le but principal est de montrer si oui ou non un désalignement du taux de change généralement reconnu pour le franc CFA par rapport au dollar (Etta-Nkwenna, Jeonga et al 2010), affecte nos résultats de manière significative. Il a été décidé de commencer avec 2007 afin de se situer avant la crise alimentaire. Ceci nous permet d'observer les effets sur le consommateur, le producteur et le grossiste qui peuvent être imputés à la surévaluation de la monnaie locale.

Tableau 5 : Taux de change observés et alternatifs entre 2005 et 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de change observé (FCFA/Dollars)	527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80
Taux de change (Dollars/Euro)	1.24	1.26	1.37	1.47	1.39	1.33
Taux de change (FCFA/Euro)	655.96	655.96	20% de surévaluation à partir de 2007			
Taux de change alternatif (FCFA/Dollars)	527.25	522.43	574,56	537,36	582	593,76

Source : Banque Centrale Européenne

COÛTS D'ACCÈS

Les coûts d'accès selon la méthodologie SPAAA sont considérés à deux niveaux :

- ✓ pour le coût d'accès pour le grossiste, il s'agit des coûts entre le grossiste et le point de compétition qui est la frontière pour le cas de l'arachide qui est un produit exporté ;
- ✓ pour le coût d'accès pour le producteur, il s'agit des coûts entre le grossiste et le point de production.

On distingue les coûts d'accès observés des coûts d'accès ajustés. Ces derniers sont les coûts d'accès qu'on aurait obtenu dans une situation de fonctionnement efficient des marchés et des filières.

Coûts d'accès au point de compétition

Puisque l'arachide à partir du marché de Pouytenga est exportée en grande partie vers le Ghana, les coûts d'accès au point de compétition sont les différentes charges supportées par les grossistes exportateurs depuis le marché de Pouytenga jusqu'à la frontière entre le Burkina et le Ghana.

Coûts d'accès observés

L'ensemble des charges qui constituent les coûts d'accès entre Pouytenga et Hamélé (frontière entre le Burkina et le Ghana), sont les coûts de transport, les frais de stockage, d'emballage, de manutention et, de conditionnement, ainsi que les dépenses à la frontière. A ces frais s'ajoutent la marge de l'exportateur estimée à 10% du prix grossiste et les frais illicites supportés par les commerçants sur le tronçon routier entre le marché de gros et la frontière à Hamélé (voir Tableau 6 ci-dessous).

Tableau 6 : Coûts d'accès au point de compétition

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
2 Index	100	102	102	113	116	116
3 Coût de transport FCFA/T/Km	43	44	44	49	50	50
4 Distance Pouytenga-Hamélé	265	265	265	265	265	265
5 Coûts de transport FCFA/T [3*4]	11422	11651	11651	12907	13250	13250
6 Emballage	2500	2500	2500	2500	2500	2500
7 Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
8 Entreposage	2500	2500	2500	2500	2500	2500
9 Conditionnement	1100	1100	1100	1100	1100	1100
10 Dépenses frontière	7500	7500	7500	7500	7500	7500
11 Frais illicites au 100km/par voyage	2864	2864	2864	2864	2864	2864
12 Frais illicites FCFA/T [(14/100km)*4/30T]	253	253	253	253	253	253
13 Prix grossiste	22500	18800	24800	29500	23800	27500
	0	0	0	0	0	0
14 Marge	10%	10%	10%	10%	10%	10%
15 Valeur marge grossiste [14*13]	22500	18800	24800	29500	23800	27500
16 Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+10+12+15]	48775	45304	51304	57260	51903	55603

Source : Auteurs

Coûts d'accès ajustés

Les coûts d'accès ajustés sont supposés efficaces dans la mesure où ils considèrent : (i) des frais de transport à la tonne kilométrique plus efficaces, (ii) une marge de l'exportateur réduite à 5% et (iii) l'absence des frais illicites.

Tableau 7 : Coûts d'accès ajustés au point de compétition

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
2 Index	100	102	102	113	116	116
3 Coût de transport FCFA/T/Km	25	25	25	28	28	28
4 Distance Pouytenga-Hamélé	265	265	265	265	265	265
5 Coûts de transport FCFA/T [3*4]	6495	6625	6625	7339	7534	7534
6 Emballage	2500	2500	2500	2500	2500	2500
7 Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
8 Entreposage	2500	2500	2500	2500	2500	2500
9 Conditionnement	1100	1100	1100	1100	1100	1100
10 Dépenses frontière	7500	7500	7500	7500	7500	7500
11 Prix grossiste	225000	188000	248000	295000	238000	275000
12 Marge	5%	5%	5%	5%	5%	5%
13 Valeur marge grossiste [11*12]	11250	9400	12400	14750	11900	13750
14 Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+10+13]	32345	30625	33625	36689	34034	35884

Sources : Auteurs

Coûts d'accès au producteur

Les coûts d'accès pour les producteurs constituent l'ensemble des charges pour acheminer le produit depuis le marché de production c'est-à-dire depuis le marché de Mani (dans la province de la Gnagna) jusqu'à Pouytenga. Le choix de cette province comme zone de production, bien qu'elle se trouve dans la deuxième région (région de l'Est) productrice d'arachide du pays, se justifie par le fait que l'arachide exportée via Pouytenga provient en grande partie de Mani, une commune située dans la province de la Gnagna.

Coûts d'accès observés

Les coûts d'accès observés constituent l'ensemble des frais de transport, d'entreposage, de manutention, d'emballage et de conditionnement, ainsi que la marge du grossiste estimée à 10% du prix producteur. A ces coûts, il faut ajouter les frais illicites supportés par les grossistes le long du trajet Mani-Pouytenga, qui selon l'Observatoire des Pratiques Anormales sont de l'ordre de 2864 FCFA tous les 100 km pour chaque camion transportant des marchandises.

Puisque le maillon commercialisation concerne essentiellement l'arachide décortiqué, la marge du grossiste a été appliquée sur le prix producteur de l'arachide en coque qui a été ajusté à partir d'un coefficient de transformation de 65%.

Les frais de transformation indiqués dans le tableau (75FCFA le sac de 120 kg, soit environ 650 FCFA la tonne) sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des coûts d'accès en raison de l'ajustement effectué sur le prix producteur qui intègre déjà les coûts de transformation.

Tableau 8 : Coûts d'accès au producteur

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
2 Index	100	102	102	113	116	116
3 Coût de transport FCFA/T/Km	43	44	44	49	50	50
4 Distance Mani-Pouytenga	147	147	147	147	147	147
5 Transport [3*4]	6336	6463	6463	7160	7350	7350
6 Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
7 Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
8 Entreposage	500	500	500	500	500	500
9 Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
10 Frais de transformation arachide coque	625	625	625	625	625	625
11 Coefficient de transformation	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
12 Prix producteur arachide coque	139870	166320	111320	97470	183250	166610
13 Marge	10%	10%	10%	10%	10%	10%
14 Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [13*12/11]	21518	25588	17126	14995	28192	25632
15 Frais illicites au 100km	2864	2864	2864	2864	2864	2864
16 Frais illicites FCFA/T [15/100*4/30]	140	140	140	140	140	140
17 Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+14+16]	33495	38191	30729	29296	42683	40123

Source : Auteurs à partir d'une enquête complémentaire

Coûts d'accès ajustés

On considère que le fonctionnement de la filière serait plus efficient si les coûts de transport pouvaient être allégés des frais illicites et si une marge commerciale réduite de 10 à 5%.pouvait être appliquée par le grossiste sur le prix producteur (voir Tableau 9 ci-dessous).

Tableau 9 : Coûts d'accès ajustés au producteur

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
2	Index	100	102	102	113	116	116
3	Coût de transport FCFA/T/Km	25	25	25	28	28	28
4	Distance Mani-Pouytenga	147	147	147	147	147	147
5	Transport [3*4]	3603	3675	3675	4071	4179	4179
6	Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
7	Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
8	Entreposage	500	500	500	500	500	500
9	Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
10	Frais de transformation arachide coque	625	625	625	625	625	625
11	Coefficient de transformation	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
12	Prix producteur arachide coque	139870	166320	111320	97470	183250	166610
13	Marge	10%	10%	10%	10%	10%	10%
14	Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [13*12/11]	21518	25588	17126	14995	28192	25632
15	Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+14]	30621	35263	27801	26067	39372	36812

Source : Auteurs à partir d'une enquête complémentaire

EXTERNALITÉS

A ce stade de l'étude, nous n'avons pas considéré d'externalités du fait de la difficulté à pouvoir les quantifier. Cependant, des recherches supplémentaires seront conduites afin de mieux prendre en compte toutes les formes d'incitations ou pénalisations dans les années à venir.

BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS

Comme cela a été indiqué plus haut, l'arachide ne fait à ce jour pas l'objet de mesures ou décisions gouvernementales spécifiques. Les plans d'actions ayant été mis en place pour les différentes filières oléagineuses (notamment celui de 2003) n'ont pas été mis en œuvre. Les transferts et budgets au profit de cette filière sont donc inexistants.

AJUSTEMENTS QUANTITÉ ET QUALITÉ

Les ajustements sur la quantité entre le producteur et le grossiste ont été faits pour la transformation de l'arachide coque en arachide décortiquée, avec un coefficient de transformation de 65%, soit 0,65. Cela implique que pour obtenir 1 kg d'arachide décortiquée, il faudrait environ 1,54 kg d'arachide en coque.

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Sources des données pour le calcul des indicateurs

Concept	Description	
	Observées	Ajustées
Prix étalon	Prix construit à partir du prix grossiste de l'arachide observé sur le marché de Tamalé au Ghana auxquels les charges d'acheminement entre la frontière et Tamalé ont été déduits. Les prix grossistes ont été obtenus dans la base de données du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana.	N.A.
Prix au niveau du grossiste	Prix grossiste sur le marché de Pouytenga dans la base de données du RESIMAO pour la période 2006-2010 et collecte auprès des commerçants du même marché lors de l'enquête complémentaire MAFAP.	N.A.
Prix au producteur	Prix de l'arachide en coque collectés lors de l'Enquête Permanente Agricole (EPA) dans la province de la Gnagna.	N.A.
Taux de change	Instrument Automatisé de Prévision (IAP), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2011).	Calcul du taux de change FCFA/\$ US à partir du taux de change fixe FCFA/Euro pour les années 2005 et 2006. Hypothèse d'une surévaluation de 20% à partir de 2007.
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFAP/SPAAA auprès des grossistes-exportateurs de Pouytenga. Ces composantes sont les frais de transport, de manutention, de prélèvements informels, ainsi que la marge estimée à 10% du prix grossiste, en raison de la valeur très faible de la marge donnée par les enquêtés.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts d'accès sont ajustés pour déduire les frais informels - La marge commerciale est estimée à 5 pour cent du prix grossiste au lieu de 10. - Les coûts de transport à la tonne kilométrique sont réduits
Coût d'accès producteur – grossiste	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFAP/SPAAA auprès des commerçants de Pouytenga en provenance de Mani, la zone de production. Ces composantes sont le transport, la marge du commerçant de 7,5% du prix de revient par tête, les frais de collecte ainsi que le déplacement du collecteur, les taxes sur les marchés à bétail et les trasseries liées au transport.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente, les trasseries (ou frais illicites) sont supposées absentes et la marge commerciale est estimée à 5 pour cent et les coûts de transport sont réduits.
Ajustement QT	Front – Gros	N.A.
	Gros – Prod	Taux de décorticage de l'arachide, le prix producteur utilisé étant celui de l'arachide en coque. Ce taux de décorticage donné par le bilan alimentaire est de 65%.
Ajustement QL	Front – Gros	N.A.
	Gros – Prod	N.A.

Les données utilisées pour les calculs des indicateurs et leur interprétation sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Valeurs des données pour le calcul des indicateurs

			2005	2006	2007	2008	2009	2010
DONNEES	<i>Unité</i>	<i>Symbole</i>	<i>x</i>	<i>x</i>	<i>x</i>	<i>x</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
Prix étalon								
<i>Observé</i>	USD/TONNE	$P_{b(int\$)}$	531	631	632	866	678	784
<i>Alternatif</i>	USD/TONNE	P_{ba}						
Taux de change								
<i>Observé</i>	FCFA/USD	ER_o	527,89	522,96	478,80	447,80	485,00	494,80
<i>Alternatif</i>	FCFA/USD	ER_a	527,25	522,43	574,56	537,36	582,00	593,76
Coûts d'accès au point de compétition								
<i>Observés</i>	FCFA/TONNE	$ACowh$	48 775	45 304	51 304	57 260	51 903	55 603
<i>Alternatifs</i>	FCFA/TONNE	$ACawh$	32 345	30 625	33 625	36 689	34 034	35 884
Prix au point de compétition	FCFA/TONNE	P_{dwh}	225 000	188 000	248 000	295 000	238 000	275 000
Coûts d'accès au producteur								
<i>Observés</i>	FCFA/TONNE	$ACofg$	33 495	38 191	30 729	29 296	42 683	40 123
<i>Alternatifs</i>	FCFA/TONNE	$ACafg$	30 621	35 263	27 801	26 067	39 372	36 812
Prix au producteur	FCFA/TONNE	$Pdfg$	139 870	166 320	111 320	97 470	183 250	166 610
Externalités associées a la production	FCFA/TONNE	E						
Budget et autres transferts liés a la production	FCFA/TONNE	BOT						
Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QT_{wh}						
Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QL_{wh}						
Coefficient d'ajustement quantité Point de compétition - producteur)	Fraction	QT_{fg}	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QL_{fg}						

CALCUL DES INDICATEURS

Les indicateurs et la méthodologie de calcul utilisés sont décrits dans l'Encadré 1. Une description détaillée de ces calculs et les données nécessaires sont disponibles sur le site web du projet SPAAA ou en cliquant [ici](#).

Encadré 1: INDICATEURS DE POLITIQUES DU PROJET SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Les indicateurs résultant des données sont les taux nominaux de protection, les taux de protection observés, les écarts de prix observés, les écarts de prix de parité et le taux d'assistance nominal.

Tableau 12: Ecart de prix pour l'arachide au Burkina Faso entre 2005 et 2010 (FCFA/tonne).

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Écart de prix observé au grossiste	(6 551)	(96 817)	(3 373)	(35 720)	(38 955)	(57 522)
Écart de prix ajusté au grossiste	(22 642)	(111 161)	(81 587)	(133 887)	(122 595)	(154 866)
Écart de prix observé au producteur	22 857	19 380	(21 343)	(88 202)	45 912	(9 407)
Écart de prix ajusté au producteur	9 524	7 128	(75 110)	(155 240)	(11 765)	(75 991)

Source: Auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

Tableau 13 : Taux nominaux de protection (NRP) pour l'arachide au Burkina Faso entre 2005 et 2010 (%).

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Taux nominal de protection observé au grossiste	-3%	-34%	-1%	-11%	-14%	-17%
Taux nominal de protection ajusté au grossiste	(0)	-37%	-25%	-31%	-34%	-36%
Taux nominal de protection observé au producteur	20%	13%	-16%	-48%	33%	-5%
Taux nominal de protection ajusté au producteur	-9%	0%	-48%	-58%	-27%	-35%

Source: Auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

Tableau 14 : Ecart de développement des marchés pour l'arachide au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne).

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écart de marché international	-	-	-	-	-	-
Écart de politique de change	221	218	(39,348)	(50,437)	(42,751)	(50,456)
Écart des coûts d'accès au point de compétition	(10,680)	(9,541)	(11,491)	(13,371)	(11,615)	(12,817)
Écart des coûts d'accès au producteur	(2,874)	(2,928)	(2,928)	(3,229)	(3,311)	(3,311)
Écart d'externalité	-	-	-	-	-	-
Écart de développement de marché	(13,332)	(12,251)	(53,767)	(67,037)	(57,677)	(66,584)
Écart de développement de marché (%)	-10%	-8%	-29%	-27%	-30%	-27%

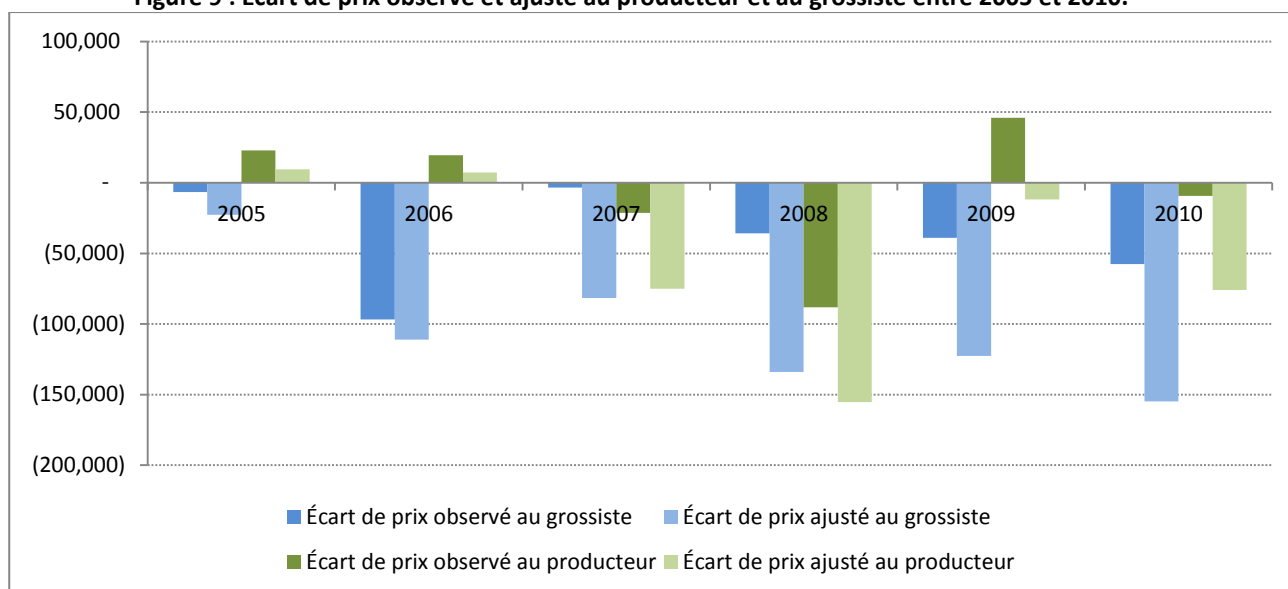
Source: Auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

4. INTERPRÉTATIONS DES INDICATEURS

L'objectif principal de cette analyse est de montrer que l'incidence des différentes politiques domestiques peut être suivie dans la mesure où les prix domestiques divergent de ceux en vigueur sur le marché international. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs sont calculés à partir des données observées et des données que nous appelons données de référence afin de mesurer les effets des politiques sur la filière locale.

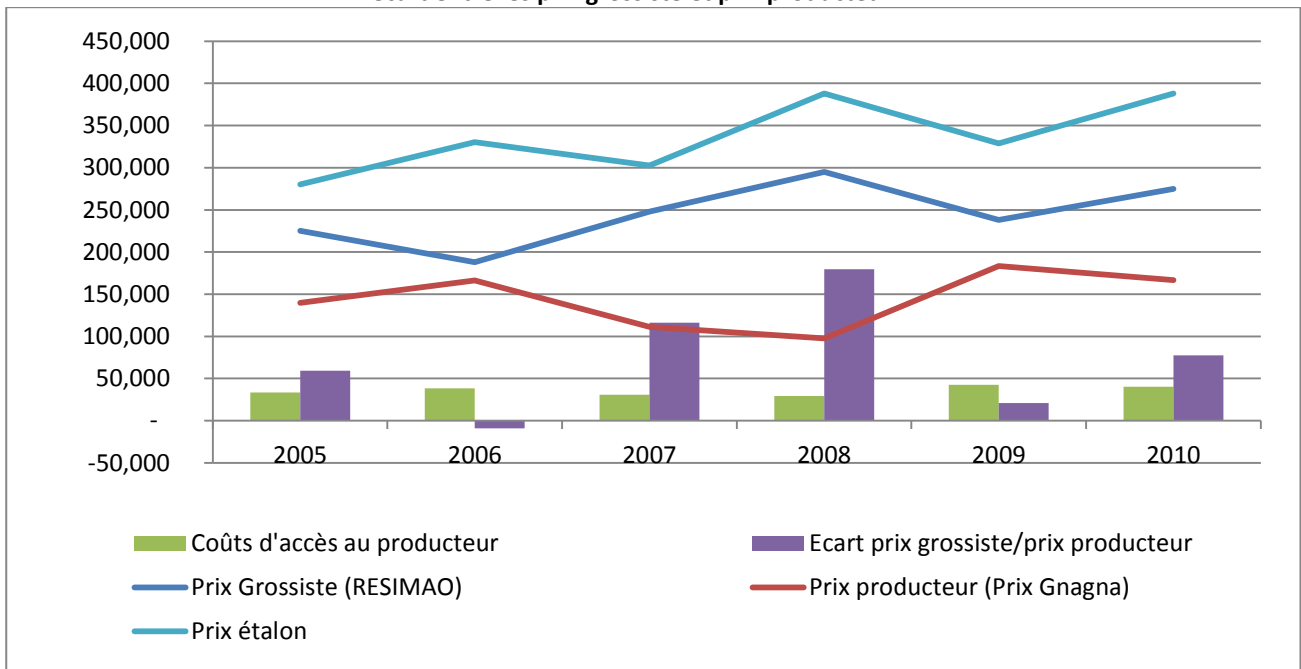
La Figure 9 ci-dessous montre que les écarts de prix pour les grossistes sont de signes négatifs sur l'ensemble de la période et positifs trois années sur 6 pour les producteurs.

Figure 9 : Ecart de prix observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010.



Ce résultat implique que les grossistes sont pénalisés le long de la période, avec des prix perçus en deçà du niveau de référence. Cette différence d'incitations observée sur les producteurs et les grossistes tient au fait que les prix perçus par les deux types d'acteurs n'évoluent pas dans le même sens. Il ressort donc que les marchés de production et de gros sont déconnectés l'un de l'autre ou qu'ils ne sont pas étroitement intégrés. Cette déconnexion est également observée entre le marché de gros et le marché sous régional, qui comme le montre la Figure 10 ci-dessous ont des évolutions de prix différentes pour certaines années..

Figure 10 : Evolution des prix étalon/grossiste/producteur et comparaison des coûts d'accès au producteur à l'écart entre les prix grossiste et prix producteur.

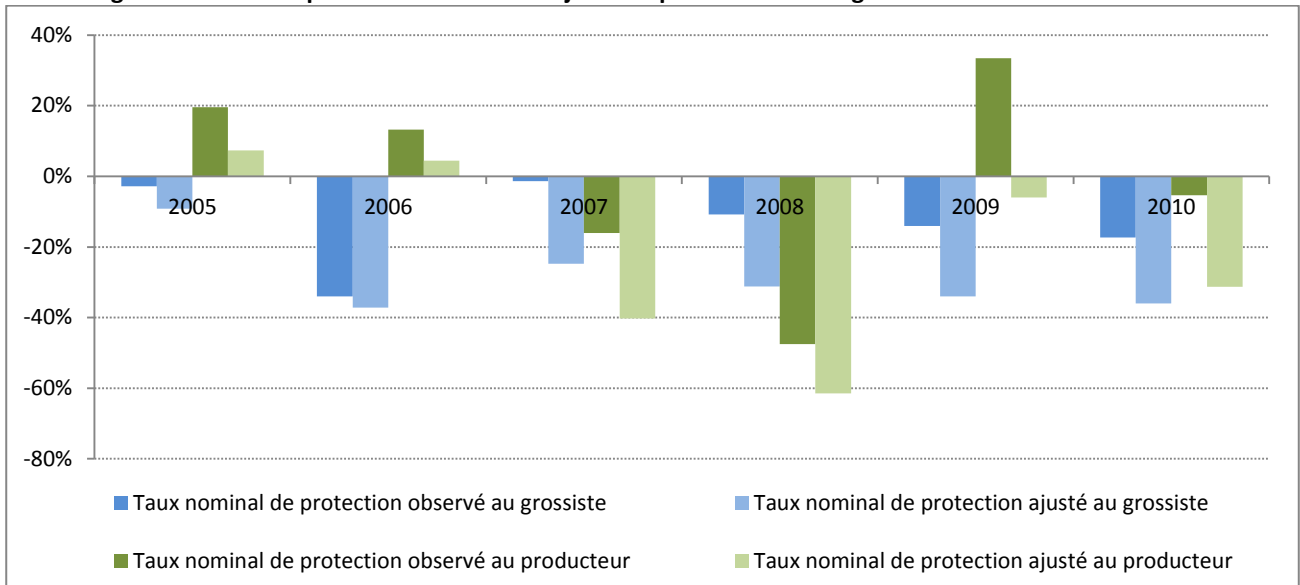


En 2006, l'écart prix grossistes-prix producteurs est négatif, traduisant des prix grossistes plus faibles que les prix producteurs pour des produits identiques⁸. La formation des prix grossistes ne semble donc pas intégrer totalement les coûts de transformation de l'arachide coque en arachide décortiquée.

Par ailleurs, en 2007 et 2008, les mêmes écarts prix grossistes-prix producteurs sont les plus élevés de la période, traduisant à leur tour, des prix grossistes bien plus importants que les prix producteurs (de l'ordre de plus de 100 000 FCFA en 2008). En effet, c'est au cours de cette période que l'on observe à la fois les prix grossistes les plus élevés et les prix producteurs les plus bas. Ceci explique la pénalisation moins importante des grossistes comparativement à celle des producteurs au cours de ces années.

⁸ Le prix producteur de l'arachide en coque a été ramené à un prix producteur de l'arachide décortiquée en appliquant un coefficient de passage au prix de l'arachide décortiqué de 1,19 correspondant à la moyenne des ratio prix grossiste arachide décortiqué-prix grossiste arachide coque entre 2006 et 2010.

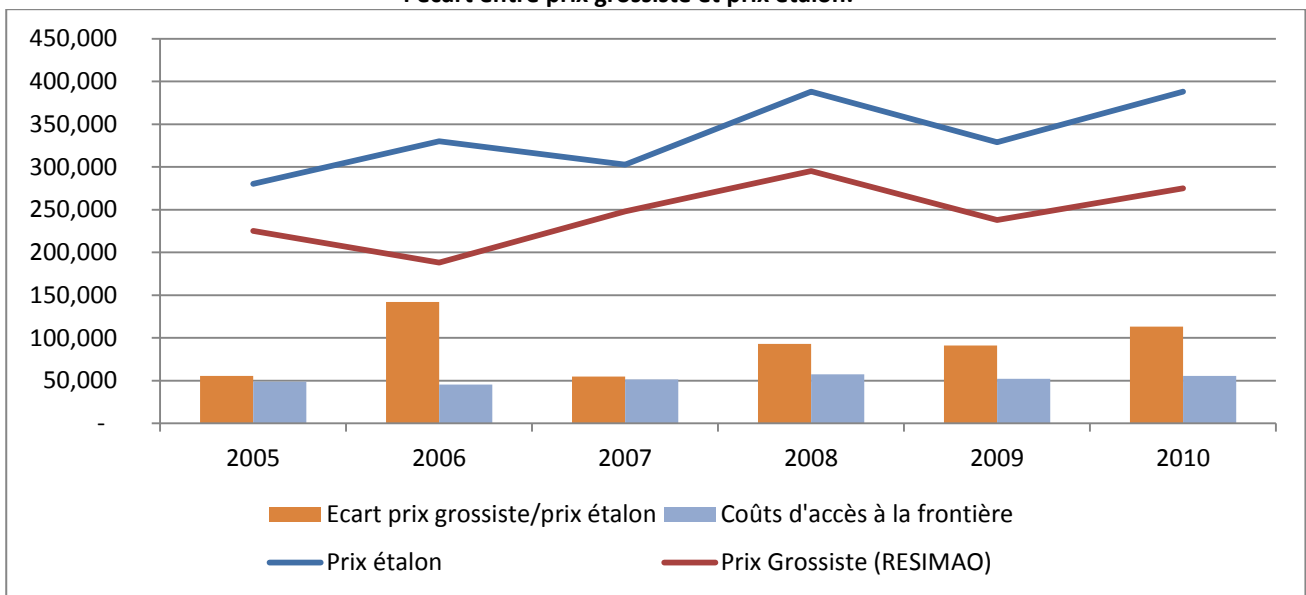
Figure 11 : Taux de protection observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010



En somme, il découle que la pénalisation des acteurs tient davantage au prix que perçoivent ceux-ci, qu'aux coûts d'accès. Il ressort donc une défaillance du système commercial de l'arachide, qui induit des prix à caractère pénalisant, particulièrement pour les commerçants. En effet, depuis la liquidation de la SOFIVAR, l'écoulement de la production de l'arachide est désormais laissé à l'initiative individuelle des acteurs. L'établissement des prix qui semble donc se faire sans la prise en compte de la transformation, engendre des coûts pour les grossistes qui se trouvent plus pénalisés que les producteurs.

En outre, les prix grossistes sont fortement déconnectés des prix frontières et relativement bas. Ce dernier point confirme les opinions des commerçants exportateurs, qui affirment que le marché de l'arachide au Ghana est un grand carrefour où se retrouvent les commerçants provenant d'autres pays de la sous-région avec pour conséquence immédiate une fluctuation des prix de l'arachide, d'où la déconnexion effective observée pour les deux marchés.

Figure 12 : Evolution des prix étalon/grossiste/producteur et comparaison des coûts d'accès à la frontière à l'écart entre prix grossiste et prix étalon.



5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

MESSAGE PRINCIPAL

Les principaux indicateurs d'incitations et de pénalisations par les prix de l'arachide décortiquée révèlent que l'environnement agricole et commercial du Burkina Faso semble davantage défavorable à l'activité de commerce en gros de l'arachide. En raison de la faible organisation du système commercial et de l'absence de politiques spécifiques à la filière arachidière au Burkina, on assiste à des établissements de prix sur chaque marché indépendant de ceux des autres marchés. Il en découle une déconnexion des marchés entre les différents maillons de la filière : exportation, grossiste et production. La liquidation de la SOFIVAR n'a donc pas été favorable à l'ensemble de la filière, avec une pénalisation plus prononcée pour les grossistes qui ont obtenus des prix effectifs plus bas que les prix de référence en particulier sur la période récente. Cette pénalisation prononcée des grossistes est d'autant plus importante que les coûts de transformation supportés par ces acteurs semblent ne pas être totalement intégrés dans les prix qu'ils perçoivent.

En revanche, les résultats au niveau des producteurs sont mitigés, avec des années d'incitations alternées d'années de pénalisations. Ces incitations et pénalisations sont essentiellement le fait des prix qu'ils reçoivent qui sont manifestement déconnectés des prix grossistes.

En somme, il ressort que le principal handicap dans la filière arachidière au Burkina Faso est l'absence d'organisation de son circuit commercial, caractérisé par une déconnexion des marchés.

RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

Au regard de la participation de l'arachide dans la formation du revenu agricole des ménages (culture de rente), et des atouts que cette filière présente pour la sécurité alimentaire (consommation d'huile et de pâte d'arachide), il semble pertinent d'encourager le gouvernement à redynamiser la filière en prenant compte les éléments suivants:

- ✓ Compter l'arachide parmi les filières porteuses dans le but d'intensifier la production. De façon concrète, l'arachide pourrait être intégrée dans les spéculations bénéficiant des opérations de distribution de semences améliorées. En amont de ces opérations, un travail de recherche est nécessaire pour la sélection des semences répondant aux contraintes culturelles du pays et des régions;
- ✓ se lancer dans la production de variétés semencières d'arachide à double vocation bouche/huilerie à l'instar du Sénégal, et ce dans un souci de diversification de la production. Cela permettrait de répondre aux exigences du marché extérieur sur lequel l'arachide de bouche est plus prisé ;
- ✓ élargir le champ d'application du système d'information sur les marchés : d'abord du côté de l'information sur les prix des spéculations qui ne se limitera plus seulement aux céréales; ensuite au niveau des marchés en étendant l'information à tous les maillons de la filière et ce jusqu'au niveau sous régional ;
- ✓ harmoniser la nomenclature des différents systèmes d'information existants dans le but de s'assurer que les différents acteurs ont la même compréhension de l'information communiquée.

LIMITATIONS

Une des principales limites de la présente étude est l'incertitude de la qualité des données utilisées dans le calcul des indicateurs. En effet, trois principales limites émergent de notre travail:

- ✓ Le prix étalon a été construit à partir des prix grossistes observés sur le marché de Tamalé au Ghana entre 2005 et 2010 et a tenu compte d'un coup de transport à l'intérieur du Ghana de 20 FCFA. L'hypothèse selon laquelle ces coûts restent inchangés entre 2005 et 2010 est assez forte, et constitue une source d'incertitudes pour les résultats obtenus ;
- ✓ En outre, les résultats obtenus concernent une zone de production, un point de commerce de gros et une destination sous régionale, tous définis pour les besoins de l'étude. Ces résultats ne sauraient donc être étendus à l'ensemble du territoire sans vérification et analyse complémentaire.

Pour toutes ces raisons, nous encourageons les autorités du Burkina Faso à promouvoir le renforcement et le développement de la collecte des données nécessaires à ce type d'analyse. Un effort conséquent doit être consenti pour collecter des données nécessaires en complément des données qui sont déjà régulièrement collectées au Burkina Faso.

Bibliographie

1. APROMA, (1996), *Relance des productions oléagineuses au Burkina Faso*, Rapport définitif, Octobre, 1996.
2. SP/CPSA, (2003), *Diagnostic actualisé et stratégie de développement de la filière des oléagineux*, Rapport final, Juin 2003.
3. Dyemkouma, D., (2009), *Rétrospective sur les activités de la SOFIVAR et perspectives*, Septembre 2009.
4. Ministère de l'Economie et des Finances et Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, (1996), *Etude de faisabilité technico-économique du projet de production, commercialisation et transformation de l'arachide de bouche*, Rapport principal, Septembre 1996.
5. MAHRH, (2010), *Etude des filières porteuses de la zone d'intervention dans le cadre du PADER-GK : filière arachide*, Mai 2010.
6. UEMOA, (2011), *Résultats des enquêtes du premier trimestre 2011*, de l'Observatoire des Pratiques Anormales, 15^{ème} rapport.
7. Banque Mondiale, (2007), *Le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé : Etude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du cadre intégré*, Septembre, 2007.
8. DGPER, (2012), *Etat des lieux des plans d'actions des filières agricoles au Burkina Faso*, Rapport provisoire, Mars, 2012.
9. Ghana Ministry of Food and Agriculture, (2009), *Agriculture in Ghana: Facts and figures 2009*.
10. Bontianti et Yonlihinza, (2008), *La RN 6 : un exemple d'intégration économique sous-régionale et un facteur de désenclavement du Niger*, Les cahiers d'outre-mer, Janvier-Juin 2008.

ANNEXE I: Méthodologie utilisée

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).

ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l'analyse

Nom du produit		Arachide		Devise internationale		Dollar		Devise locale		FCFA		
DONNEES				Unité	Symbol	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
					statut commercial		x	x	x	x	x	x
Prix étalon												
1	Observé	\$/TON	P _{0(int\$)}				531	631	632	866	678	784
1b	Ajusté	\$/TON	P _{0a}									
Taux de change												
2	Observé	FCFA/\$	ER ₀				527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80
2b	Ajusté	FCFA/\$	ER _a				527.25	522.43	574.56	537.36	582.00	593.76
Coûts d'accès au point de compétition												
3	Observés	FCFA/TON	AC _{0wh}				48,775	45,304	51,304	57,260	51,903	55,603
3b	Ajustés	FCFA/TON	AC _{awh}				32,345	30,625	33,625	36,689	34,034	35,884
4		FCFA/TON	P _{dwh}				225,000	188,000	248,000	295,000	238,000	275,000
Coûts d'accès au producteur												
5	Observés	FCFA/TON	AC _{0ig}				33,495	38,191	30,729	29,296	42,683	40,123
5b	Ajustés	FCFA/TON	AC _{aig}				30,621	35,263	27,801	26,067	39,372	36,812
6		FCFA/TON	P _{d0}				139,870	166,320	111,320	97,470	183,250	166,610
7		FCFA/TON	E									
8		FCFA/TON	BOT									
		Fraction	QT _{wh}									
		Fraction	QL _{wh}									
		Fraction	QT _{ig}				0.65	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65
		Fraction	QL _{ig}									
PRIX CALCULÉS												
Prix étalon en monnaie locale												
9	Observé	FCFA/TON	P _{0(oc\$)}				280,326.87	330,121.10	302,676.36	387,980.10	328,857.53	388,125.39
10	Ajusté	FCFA/TON	P _{0(oc\$a)}				279,987.01	329,785.65	363,211.63	465,576.11	394,629.04	465,750.47
Prix de référence grossiste												
11	Observé	FCFA/TON	RP _{0wh}				231,551.47	284,817.25	251,372.51	330,719.78	276,954.54	332,522.41
12	Ajusté	FCFA/TON	RP _{awh}				247,641.91	299,160.65	329,586.63	428,886.65	360,594.72	429,866.16
Prix de référence au producteur												
13	Observé	FCFA/TON	RP _{0ig}				117,013	146,940	132,663	185,672	137,338	176,017
14	Ajusté	FCFA/TON	RP _{aig}				130,346	159,192	186,430	252,710	195,015	242,601
INDICATEURS												
Écart de prix au point de compétition												
15	Observé	FCFA/TON	PG _{0wh}				(6,551.47)	(96,817.25)	(3,372.51)	(35,719.78)	(38,954.54)	(57,522.41)
16	Ajusté	FCFA/TON	PG _{awh}				(22,641.91)	(111,160.65)	(81,586.63)	(133,886.65)	(122,594.72)	(154,866.16)
Écart de prix au producteur												
17	Observé	FCFA/TON	PG _{0ig}				22,856.55	19,379.75	(21,342.71)	(88,202.22)	45,912.19	(9,406.92)
18	Ajusté	FCFA/TON	PG _{aig}				9,524.16	7,128.27	(75,110.16)	(155,239.62)	(11,764.85)	(75,991.28)
Taux nominal de protection au point de compétition												
19	Observé	%	NR _{0wh}				-2.83%	-33.99%	-1.34%	-10.80%	-14.07%	-17.30%
20	Ajusté	%	NR _{awh}				-9.14%	-37.16%	-24.75%	-31.22%	-34.00%	-36.03%
Taux nominal de protection au producteur												
21	Observé	%	NR _{0ig}				20%	13%	-16%	-48%	33%	-5%
22	Ajusté	%	NR _{aig}				7%	4%	-40%	-61%	-6%	-31%
Taux d'assistance nominal												
23	Observé	%	NRA ₀				20%	13%	-16%	-48%	33%	-5%
24	Ajusté	%	NRA _a				7%	4%	-40%	-61%	-6%	-31%
Décomposition du PWA_fg												
25		FCFA/TON	IRG				-	-	-	-	-	-
26		FCFA/TON	ERPG				220.91	218.04	(39,347.93)	(50,437.41)	(42,751.48)	(50,456.30)
27		FCFA/TON	ACG _{wh}				(10,679.70)	(9,541.25)	(11,491.25)	(13,371.05)	(11,614.64)	(12,817.14)
28		FCFA/TON	ACG _{ig}				(2,873.60)	(2,928.27)	(2,928.27)	(3,228.93)	(3,310.92)	(3,310.92)
29		FCFA/TON	EG				-	-	-	-	-	-
		FCFA/TON	MDG				(13,332.39)	(12,251.48)	(53,767.45)	(67,037.39)	(57,677.04)	(66,584.36)
		%	MDG				-10%	-8%	-29%	-27%	-30%	-27%



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS



MAFAP
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*